

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD158

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 66

À l'alinéa 17, supprimer les mots :

« d'application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.